



RAPPORT D'ACTIVITÉ **2025**



RAPPORT D'ACTIVITE DU SCoT DE LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN

ANNEE 2025

(Présenté lors du Comité syndical du 24 juin 2026)

I. Carte d'identité du Schéma de cohérence territoriale de Lens-Liévin-Hénin-Carvin

1. 368 724 habitants, 50 communes et deux communautés d'agglomération
2. Le SCoT : un document au service de l'aménagement et de la planification urbaine
3. Un syndicat mixte et une nouvelle gouvernance partagée
4. Une équipe technique pluridisciplinaire

II. La mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale

1. Accompagner les communes lors de la délivrance des permis de construire et d'aménager
2. Accompagner les communes pour l'évolution de leur PLU
3. Les dossiers d'aménagement commercial
4. Contribuer à l'élaboration des documents intercommunaux de programmation urbaine

III. Le SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin dans son environnement régional et au-delà

IV. 2025 : Approbation du nouveau SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin

V. L'exercice financier 2025 du syndicat mixte

Annexe : statistiques de fréquentation du site web

2



Editorial

L'année 2025 a été la dernière étape pour franchir un cap : le nouveau SCoT a en effet été adopté définitivement et à l'unanimité le 30 juin 2025. Cinq ans de travaux intensifs auront permis de définir les orientations d'aménagement pour notre territoire en tenant compte de sa grande diversité : le secteur rural et résidentiel, le secteur urbain et les pôles structurants. Pour y parvenir, j'ai souhaité une concertation continue avec chaque acteur et à chaque étape de la procédure.

Avec le nouveau SCoT, notre territoire dispose désormais d'un document de planification bâti dans une logique de projets pour les vingt prochaines années. Il comprend trois grands volets : produire un urbanisme de qualité, garantir la qualité environnementale et accroître le rayonnement du territoire. Sur un territoire de 370 000 habitants, ces trois volets du SCoT visent à répondre avant tout aux besoins des populations en leur garantissant un cadre de vie propice à leur bien-être.

Désormais, l'enjeu est de mettre en œuvre le nouveau SCoT. L'année 2025 en a été les prémices. En effet, de nombreux projets d'aménagements ont déjà fait l'objet en 2025 d'un avis du SCoT (soit 800 logements et 12 hectares de zones d'activités). Pour 2026, je formule le vœu que la mise en œuvre du nouveau SCoT se fasse en concertation à l'instar de celle qui a prévalu pour son élaboration : Poursuivre une mission d'accompagnement dans le but d'un urbanisme de projet pour le développement de notre territoire.

**Le Président,
Marcello DELLA FRANCA**

I. CARTE d'IDENTITE du SCoT de LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN.

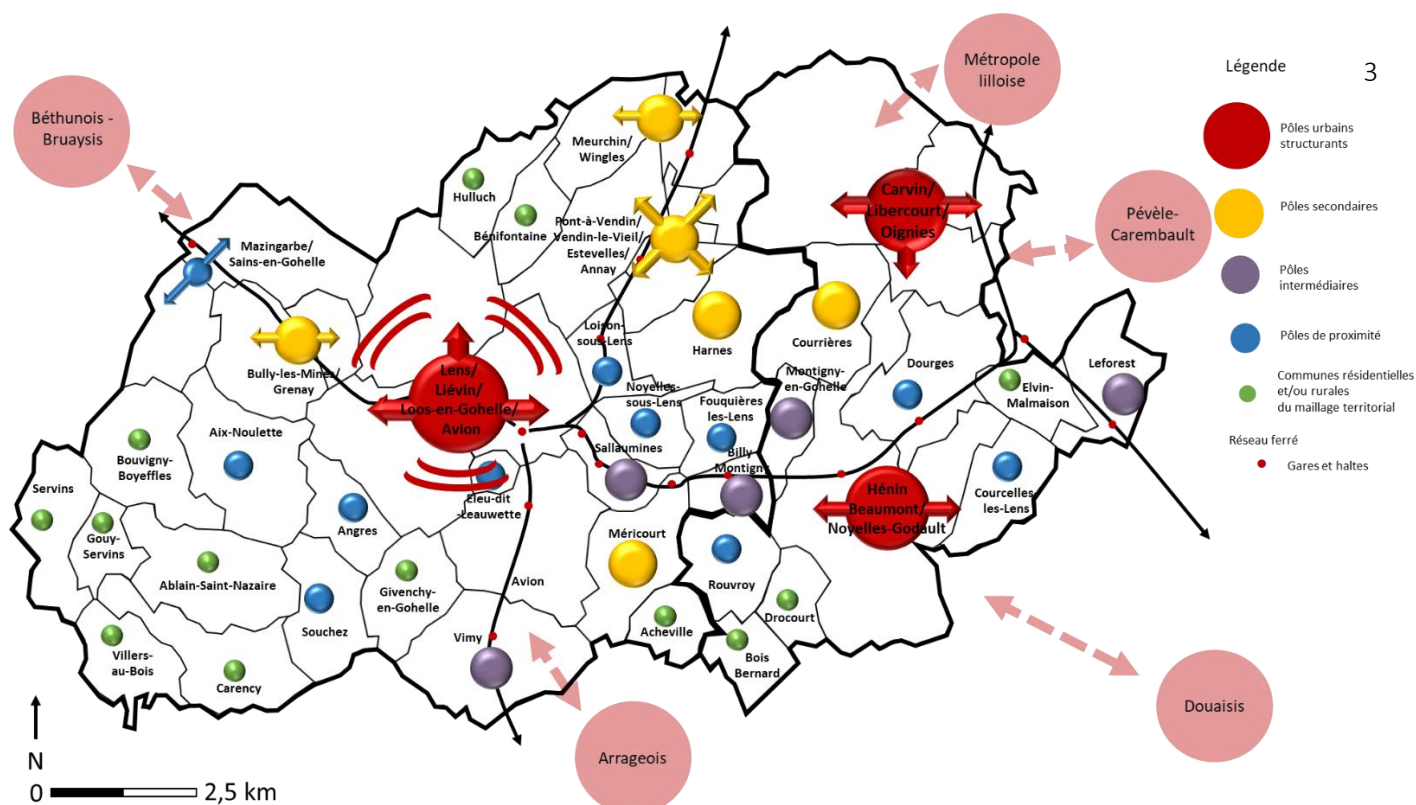
1. Un territoire de 369 724 habitants, 50 communes et de deux communautés d'agglomération

Créé en 2002 en application de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain », le **syndicat mixte du SCoT est composé des communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin**. Son périmètre s'étend sur cinquante communes.

C'est un territoire d'importance ; fort de ses 368 724 habitants (*Insee 2022*), le **SCoT de LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN est en population le troisième SCoT des Hauts-de-France** après celui du GRAND AMIENOIS et celui de la METROPOLE LILLOISE. Avec plus de 1 000 habitants/km², sa densité de population est équivalente à celle des grandes métropoles du pays. Enfin grâce à son niveau d'équipement, le territoire est considéré comme l'un des **pôles**

d'envergure régionale selon le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Ce territoire se caractérise aussi par sa **diversité et son organisation multipolaire**. En 2025, le SCoT distingue **trois secteurs étroitement imbriqués** : des POLES STRUCTURANTS organisés autour de Lens, Liévin, Hénin et Carvin, un SECTEUR URBAIN qui forme un *continuum* de SAINS-EN-GOHELLE A LEFOREST et un SECTEUR RURAL ET RESIDENTIEL situé principalement dans les Collines de L'Artois.



Armature urbaine du territoire de Lens-Liévin- Hénin-Carvin (Projet d'aménagement stratégique du SCoT - 2025)

2. Le SCoT : un document au service de la planification urbaine et de l'aménagement

Régi par les dispositions du Code de l'Urbanisme, le syndicat mixte en charge du SCoT a pour objet (...) la mise en œuvre et la révision du Schéma de cohérence territoriale.

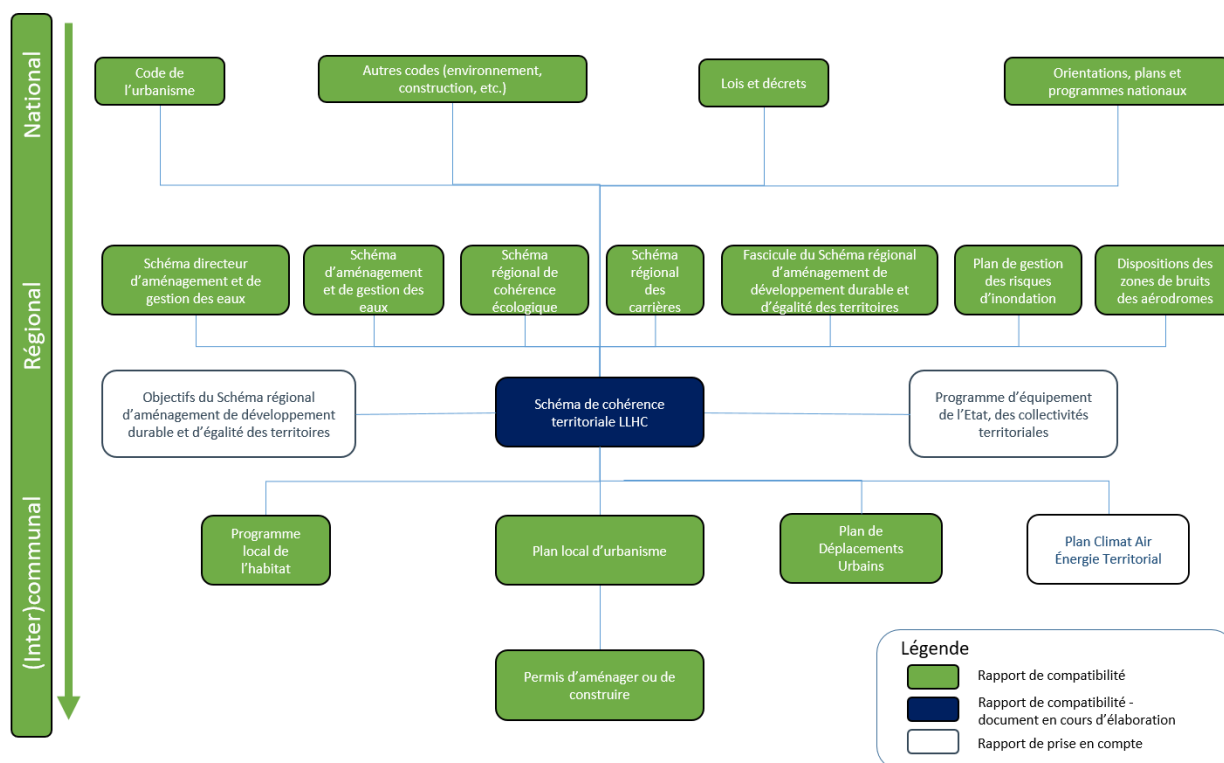
La révision générale du document de 2008 a été approuvée le 30 juin 2025 (Voir infra, page 12). Il fixe les orientations générales à prendre en compte dans les projets d'aménagement.

Ces orientations portent sur le développement urbain (habitat, gestion économe des espaces, développement commercial et mobilités), l'environnement et le développement économique.

En urbanisme règlementaire, les projets d'aménagement importants (soit ceux portant sur des surfaces de plancher supérieures à 5 000 m² et sur des surfaces commerciales de plus de 1 000 m²) **doivent être compatibles avec le SCoT**, c'est-à-dire non contraire à ses dispositions.

En ce qui concerne les documents de planification ou de programmation urbaine, le SCoT a un rôle « charnière » ; les plans locaux d'urbanisme (PLU), les programmes locaux de l'habitat (PLH), les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et les plans de mobilité (PDM) doivent présenter un rapport de compatibilité ou de prise en compte avec le SCoT tandis que celui-ci doit quant à lui être compatible avec les *normes supérieures* (SRADDET, SAGE et SDAGE, Plan de gestion des risques d'inondation ... etc.)

Dans ce cadre, le SCoT constitue l'un des documents de référence à prendre en compte pour les projets d'aménagement. Il contribue aussi à l'élaboration des politiques de planification urbaine des communes (PLU) et de leurs groupements (PLH et PCAET et PDM).



Représentation schématique de la hiérarchie des normes d'urbanisme (Ordonnance n° 2045-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation des normes applicables aux documents d'urbanisme)

3. Un syndicat mixte et une nouvelle gouvernance partagée

Le comité syndical du SCoT est composé de 14 membres titulaires et de 6 suppléants. Désignés par les Communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin, les délégués syndicaux du SCoT ont été installés en septembre 2020 suite aux élections municipales de mars 2020.

Composition du comité syndical au 31 décembre 2025

**PRESIDENT**
Marcello DELLA FRANCA
Maire de Montigny-en-Gohelle

**VICE-PRESIDENT**
Philippe KEMEL
Maire de Carvin

DÉLÉGUÉS TITULAIRES :

**Charly Méhaignery**
Adjoint au maire de Courrières

**Christian MUSIAL**
Maire de Leforest

**Edith BLEUZET**
Maire de Courcelles les Lens

**Valérie BIEGALSKI**
Maire de Noyelles-Godault

**Steeve BRIOIS**
Maire de Hénin-Beaumont

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :

**Tony FRANCONVILLE**
Maire de Dourges

**François PASQUALINO**
Adjoint au maire de Rouvroy

**Emilie LE TORRIELLEC**
Conseillère municipale de Courrières



**VICE-PRESIDENTE**
Cécile BOURDON
Adjointe au maire de Lens

**VICE-PRESIDENT**
Yves TERLAT
Maire d'Annay sous Lens

DÉLÉGUÉS TITULAIRES :

**François LEMAIRE**
Maire de Bully les Mines

**Sophie RUSIN**
Conseillère municipale de Liévin

**Philippe VANTORRE**
Maire d'Abtain St Nazaire

**Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ**
Adjointe au maire de Sallaumines

**Alain BAVAY**
Maire d'Eleu-dit-Leauvette

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :

**Latifa AIT ABDERRAFII**
Adjointe au maire de Méricourt

**Frédéric ALLOI**
Maire de Meurchin

**Agnès LEVANT**
Adjointe au maire de Vimy



4. Une équipe technique pluridisciplinaire

Au 31 décembre 2025, l'équipe technique et administrative du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin compte 2 agents à temps complet et 7 agents à temps partiel :

- **M. Patrice Delattre**, directeur
- **Mme Lucie MENDES**, chargée de mission
- **M. Sofiane ZITOUNI**, chargé de mission
- **Mme Frédérique Thiberville***, assistante administrative
- **M. Raphaël Wagnies***, responsable financier
- **M. Vincent Krajewski***, responsable juridique
- **Mme Anne Joly***, gestionnaire de paie
- **David Debove***, responsable informatique
- **M. Olivier Vergnaud***, chargé de communication

* Agents à temps non complet



Réunion de la commission « Révision du SCoT » - 10 juin 2025 - Crédit Photo : SCoT LLHC

6

I. LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

1. Accompagner les communes lors de la délivrance des permis d'aménager et de construire

En matière de planification urbaine et d'autorisation d'urbanisme, le syndicat mixte assure la mise en œuvre du SCoT en lien avec les communautés d'agglomération et les communes concernées. De façon générale, le syndicat assure une mission de conseil aux communes. A leur demande, il les accompagne sur les volets relevant du SCoT dans leurs projets d'aménagement ou lors de l'évolution des PLU. Ces missions ont donné lieu à :

- **Des avis sur la compatibilité des demandes de permis de construire et de permis d'aménager avec le SCoT** (notamment ceux dont la surface de plancher est supérieure à 5 000 m²).
- **Des avis sur l'évolution (révision ou modification) des Plans locaux d'urbanisme** (participation aux réunions de concertation, rédaction des avis réglementaires)

- En 2025, les avis au titre du SCoT ont concerné 15 projets majeurs, un nombre équivalent à celui de 2024

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'avis rendus annuellement	10	17	24	27	25	15	15

Les demandes de permis d'aménager et de construire (dont modificatifs) en 2025 ont porté :

Pour l'habitat :

Sur 809 logements - 10,28 hectares en renouvellement urbain et 18,80 hectares en ENAF.

Pour le développement économique et les équipements :

Sur 5,09 hectares en renouvellement urbain et 7,2 hectares en ENAF.

ANNAY-SOUS-LENS :

- **Aménagement d'un lotissement de 295 logements** au lieu-dit La Motte du Bois (Permis d'aménager modificatif)

BOUVIGNY-BOYEFFLES :

- **Aménagement d'un lotissement de 30 lots** - Emprise foncière de 2,05 hectares en ENAF et surface de plancher de 6 000 m² (Avis défavorable).

CARVIN :

- **Construction d'un entrepôt logistique** - Emprise foncière de 7,2 hectares en majorité en ENAF et surface de plancher de 9 121 m².

DOURGES

- **Installation d'un poste électrique sur le nouveau bâtiment logistique de la plateforme multimodale DELTA 3** (Permis de construire modificatif)

GIVENCHY-EN-GOHELLE

- **Aménagement d'un lotissement de 17 lots libres de constructeur**, rue de la République - Emprise foncière de 0,95 hectare en renouvellement urbain

HENIN-BEAUMONT

- **Construction de 97 logements collectifs et individuels** (Permis de construire modificatif) - Emprise foncière en renouvellement urbain de 0,47 hectare

LIEVIN

- **Construction de 78 logements collectifs**, tranchée de Calonne - Emprise foncière de 0,78 hectare en renouvellement urbain et surface de plancher de 5 226 m²
- **Réalisation d'un lotissement de 22 lots libres de constructeurs et de 13 macrolots**, rue d'Ingres - Emprise foncière de 5,51 hectares en ENAF et surface de plancher de 10 409 m²

MAZINGARBE

- **Construction d'une installation de fabrication de « Premix » pour Chronochape**, Boulevard de la Fosse

NOYELLES-GODAULT :

- **Réalisation d'un parc d'activité économique (4 lots envisagés)**, 50 avenue de la République - Emprise foncière de 1,36 hectare en renouvellement urbain
- **Création d'une zone résidentielle de 69 logements**, Projet Fonderie II (Permis d'aménager modificatif) - Emprise foncière de 4,58 hectares en renouvellement urbain

ROUVROY :

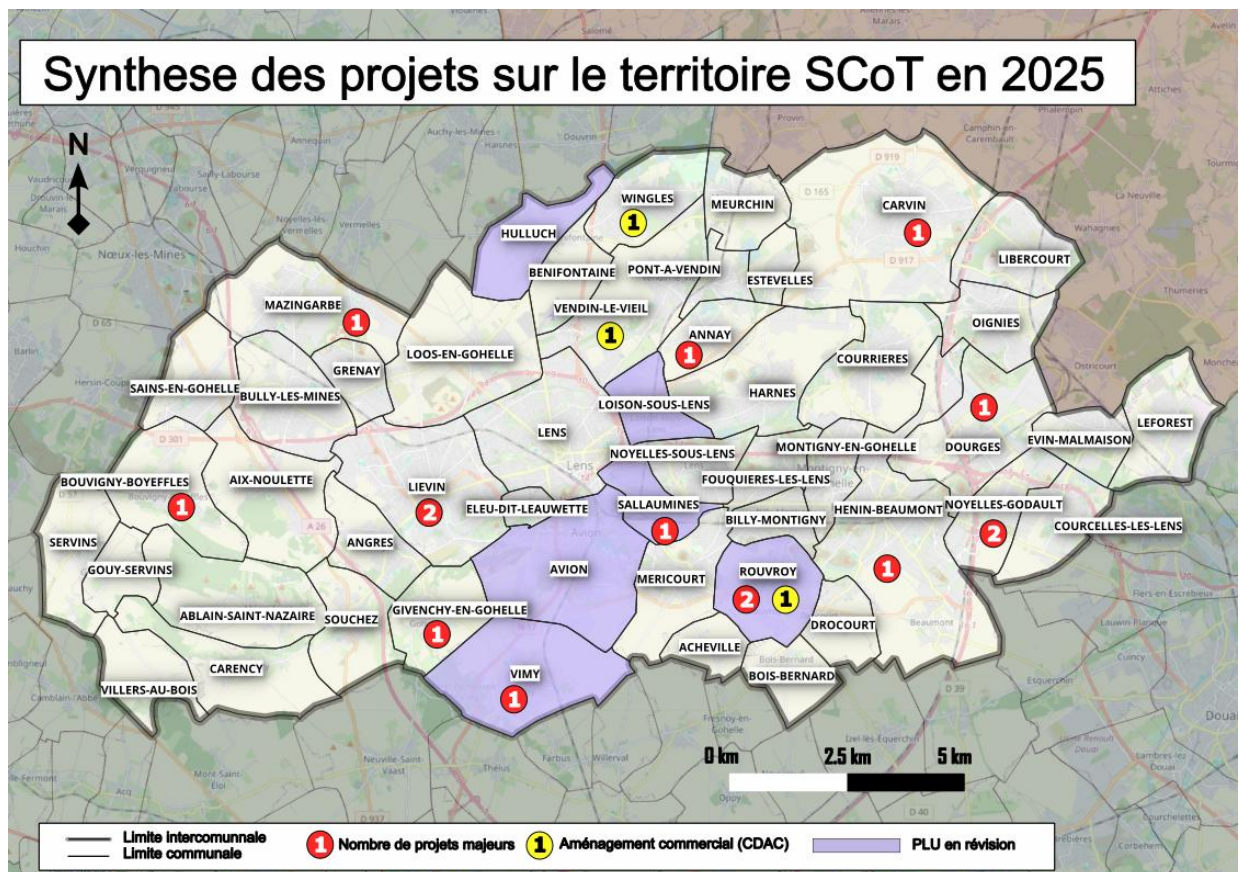
- **Aménagement des voiries et des espaces publics (Opération ERBM)** - Emprise foncière de 3,73 hectares en renouvellement urbain
- **Extension de 490 m² du Carrefour**, requalification des façades et création d'ombrières sur le parking (Permis de construire)

SALLAUMINES :

- **Lotissement de 58 lots** (Certificat d'urbanisme opérationnel) - Emprise foncière de 9,2 hectares en ENAF

VIMY :

- **Création d'une zone résidentielle de 21 lots et 85 logements** - Emprise foncière de 3,5 hectares en renouvellement urbain (Permis d'aménager)



Carte de synthèse des projets d'aménagement majeurs et des évolutions des PLU (Réalisation : SIG SCoT LLHC)

2. Accompagner les communes pour l'évolution de leur Plan local d'urbanisme

- En 2025, les avis au titre du SCoT sur l'évolution des Plans locaux d'urbanisme et la participation du syndicat mixte aux réunions des Personnes Publiques Associées (PPA) ont concerné 6 communes :

- **AVION** : Mise en compatibilité du PLU avec déclarations de projet pour l'installation de panneaux photovoltaïques (ancien terroir Fosse 7) et pour un projet d'agriculture urbaine (Réunion PPA le 25 novembre 2025).
- **HULLUCH** : Révision générale du PLU (Avis favorable sous réserve d'ajustements techniques du 10 juillet 2025).
- **LOISON-SOUS-LENS** : Révision allégée (Réunion d'examen conjoint PPA du 11 avril 2025) et modification simplifiée du PLU pour la création d'un projet de desserte (Avis favorable du 22 décembre 2025).
- **ROUVROY**: Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU (Réunion PPA du 1 février 2025 et approbation le 24 juin 2025).
- **ROUVROY** : Révision générale - Réunion PPA le 18 avril 2025 –Présentation des diagnostics territorial et foncier et du PADD actualisés
- **SALLAUMINES** : Révision générale - Réunion PPA du 18 septembre 2025 (présentation du diagnostic et du projet de PADD).
- **VIMY** : Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU (Approbation par le conseil municipal le 16 mai 2025).

Autres dossiers en cours au 31 décembre 2025 :

- **ABLAIR-SAINTE-NAZAIRE**: Révision générale
- **CARVIN**: Modification simplifiée
- **LENS**: Révision allégée du PLU
- **LIEVIN**: Révision générale

9

3. Les dossiers d'aménagement commercial (CDAC) :

Le syndicat mixte du SCoT est consulté à chaque demande d'autorisation d'urbanisme commerciale (surfaces de vente de plus de 1 000m²) ; un avis est rendu lors des réunions de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) dans laquelle siège le Président du SCoT. En 2025, les avis ont porté sur les projets suivants :

- **ROUVROY** : Projet d'extension (490 m²) de la surface de vente du CARREFOUR Market - Avis favorable de la CDAC - 14 juin 2025.
- **VENDIN-LE-VIEIL** : Projet de création de deux drives et de 360 m² de surface de vente du magasin LEROY-MERLIN - Avis favorable de la CDAC - 3 octobre 2025.
- **WINGLES** : Projet d'extension du magasin Intermarché par la création d'un service drive (286 m²) - Avis favorable de la CDAC - 4 décembre 2025.

4. Contribuer à l'élaboration des documents intercommunaux de programmation urbaine :

- **Etude de faisabilité d'un schéma directeur des réseaux de chaleur de l'agglomération d'Hénin-Carvin** : Participation aux réunions des comités de pilotage du 14 mars 2025 (Présentation des scénarios d'étude possibles) et du 23 septembre 2025 (Présentation des conclusions de l'étude de faisabilité).

- **Plan de Déplacements Urbains / Artois Mobilité** : Participation au colloque « L'intelligence artificielle au service de la mobilité de demain » - 9 octobre 2025 – Le Louvre Lens
- **Mission Bassin Minier** : participation au Colloque « Habiter le Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais » - Coorganisé par l'IF2RT et l'ERBM – 20 novembre 2025 au Louvre-Lens-Vallée

III. LE SCoT DE LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN DANS SON ENVIRONNEMENT REGIONAL ET AU-DELA

1. L'association du SCoT à l'évolution des PLUiH et SCoT voisins

En sa qualité de personne publique associée (PPA), le syndicat mixte a été associé en 2025 aux travaux de révision des SCoT et PLUi limitrophes.

- **PLUi limitrophe** : **Elaboration du PLUiH de la CABBALR** - Participation à la réunion PPA sur le Diagnostic - 25 mars 2025 à LILLERS
- **Révision des SCoT limitrophes** :
 - **Révision du SCoT de l'Artois (CABBALR)** : Avis du syndicat mixte sur l'arrêt de projet – 12 juin 2025
 - **Révision du SCoT de Lille Métropole** : Participation à l'atelier InterSCoT - 24 novembre 2025
 - **Modification simplifiée du SCoT du Grand Douaisis** : Participation aux comités techniques des 25 juin et 11 juillet 2025
 - **Etude du SCoT du Grand Douaisis sur le petit cycle et le grand cycle de l'eau** : Participation à la réunion de la phase 3 du 17 septembre 2025 (Ajustement des orientations du SCoT et des outils opérationnels garantissant la préservation de l'eau) et au comité de pilotage final du 21 novembre 2025

10

2. Participation du SCoT à la mise en œuvre du SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durables et d'égalité des territoires des Hauts-de-France)

Objectifs chiffrés de réduction de l'artificialisation des sols :

Approuvé en juin 2020 puis modifié en 2024 pour prendre en compte la loi Climat et Résilience de 2021 (dite loi ZAN), le SRADDET a fixé les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols à l'échelle des SCoT. **En qui concerne le SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, le taux de réduction de la consommation foncière retenu par la Région (65,3%) correspond à celui fixé par le SCoT approuvé le 30 juin 2025 (65,48 %).**

Qualification des projets d'envergure régionale :

Outre les objectifs de réduction de consommation foncière, **la modification du SRADDET de 2024 portait également sur les modalités de sélection des Projets d'envergure régionale (PER).** Pour la période 2021-2031 le SRADDET prévoit pour les PER une enveloppe d'espaces agricoles, naturels ou forestiers (ENAF) de 1 335 hectares soit 18% de l'enveloppe foncière régionale disponible. **Ces projets ne seront pas comptabilisés dans la consommation d'ENAF du territoire des SCoT.**

La procédure de sélection de ces projets a été menée sous la forme d'un appel à projets lancé le 27 novembre 2024 par la Région. En liaison avec la CALL, la CAHC et les communes concernées, le syndicat mixte a répondu à ce premier appel à projets. Celui-ci a abouti en juin 2025 à la sélection de 63 projets à l'échelle régionale. **Pour le SCoT de LLHC, l'extension de la zone d'activité de la Motte du Bois à Harnes, soit une emprise foncière de 69,5 hectares, a été retenue en 2025 comme Projet d'envergure régionale.**

En décembre 2025, un deuxième appel à projets a été lancé par la Région pour la qualification de nouveaux projets d'envergure régionale. La candidature de l'extension de la zone d'activités de la Gare d'eau à ANNAY-sous-LENS a été présentée. Le résultat de cet appel à projets sera connu en juin 2026.

Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement (ARAA) :

Participation du syndicat mixte à la rencontre « Zones d'activités économiques et sobriété foncière » - 10 décembre 2025 – Amiens

Participation aux travaux de la Fédération nationale des SCoT

Le SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin est membre de la Fédération nationale des SCoT (400 SCoT adhérents). Cette fédération a pour objet d'être un lieu d'échange entre élus et techniciens des SCoT et de représenter au niveau national les intérêts des SCoT auprès des pouvoirs publics. .

En 2025, le SCoT de LLHC a notamment participé aux travaux suivants :

- **Participation à l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT** (14 octobre 2025 à la Fabrique de la Cité à Paris). Outre les questions statutaires concernant la vie de la fédération, cette rencontre a permis de débattre sur *les travaux parlementaires visant à faire évoluer la législation sur la réduction de l'artificialisation des sols* (Projet de loi sur la simplification de la vie économique et l'urbanisme, et proposition de loi « TRACE » émanant du Sénat). Un échange s'est tenu également sur *l'utilisation du levier foncier pour favoriser la sobriété foncière* (Notamment en matière de développement commercial).
- **Participation à la rencontre régionale des SCoT (14 novembre 2025 à Arras).** Cette journée fut consacrée à des sujets concernant directement le territoire des Hauts-De-France et ses 42 SCoT : Renaturation des espaces en friche, attentes de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) face aux révisions de SCoT et intégration des cimetières du Commonwealth dans les documents d'urbanisme.

11



Rencontre régionale des SCoT des Hauts-de-France du 14 octobre 2025 à ARRAS

2025 : APPROBATION DU NOUVEAU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Les raisons du nouveau SCoT

Le précédent schéma de cohérence territoriale avait été approuvé en 2008. Ce SCoT de première génération nécessitait d'être adapté aux évolutions du territoire et législatives.

Grace aux politiques publiques engagées, le territoire du SCoT de Lens-Liévin- Hénin-Carvin a depuis 2008 beaucoup évolué. A titre d'exemples : Construction de près de 1 200 logements/an, développement des zones d'activités et extension des zones commerciales d'Hénin / Noyelles-Godault et de Lens II, Ouverture en 2019 du bus à haut niveau de service, classement en 2012 à l'Unesco d'une partie du patrimoine minier, ouverture du Louvre-Lens en 2012 et du Métaphone en 2013, modernisation du stade Bollaert -Delelis en 2016 et de l'Aréna de Liévin en 2017, ...etc.

Le code de l'urbanisme a aussi, depuis 10 ans, évolué pour une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable (Lois Grenelles I et II de 2010), et a affirmé le renouvellement urbain et la réduction de l'étalement urbain comme principes : Loi ALUR de 2014 (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové »), loi ELAN de 2018 (« Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique ») et enfin la Loi Climat et Résilience de 2021 et son objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) qui a été complété par la loi du 21 juillet 2023.

PRINCIPAUX TRAVAUX MENES EN 2025 POUR L'APPROBATION DU NOUVEAU SCoT

➤ **Février 2025 : Un projet passé au crible de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe)**

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, l'avis de la MRAe a été sollicité par le syndicat mixte. Dans son premier avis, elle a formulé plusieurs demandes de compléments, relatives notamment au transport, à l'évaluation des incidences sur l'environnement du projet de SCoT et aux émissions de gaz à effet de serre et des capacités de stockage du Co2 du territoire.

Après examen de cet avis, une nouvelle version de l'évaluation environnementale a été soumise à la MRAe le 17 décembre 2024. **Début mars 2025, la MRAe a actualisé son avis en prenant acte des réponses apportées dans le SCoT.**

➤ **Mars 2025 : Un projet finalisé avec les communes**

Dans la continuité des réunions organisées avec les maires, la finalisation du projet a été présentée aux maires sous forme de réunions de secteur. Au cours de ces réunions, le bilan de la **consultation des personnes publiques associées** a été présenté soit une vingtaine d'avis exprimés, pour la plupart favorable au projet ou suggérant d'apporter des précisions. Les **avis des communes** ont également été débattus. Ils s'inscrivaient dans la continuité des échanges qui avaient eu lieu pour fixer les orientations et les objectifs du projet de SCoT.

Enfin, ces réunions ont porté sur la **déclinaison de la consommation foncière à l'échelle communale**. Ce souhait de déclinaison avait été exprimé par le Préfet. Le SCoT a inscrit cette approche sous forme d'une démarche territorialisée prenant en compte les projets locaux.

Enfin les principales **échéances induites par la révision du SCoT**, et notamment la mise en compatibilité des PLU, ont été annoncées.

Ces réunions ont eu lieu en trois temps :

- Réunion de secteur « Pôles structurants » – 11 mars 2025 à LOOS-en-GOHELLE
- Réunion « Secteur Rural et résidentiel » – 12 mars 2025 à VILLERS-au-BOIS
- Réunion « Secteur Urbain » – 20 mars 2025 à MONTIGNY-en-GOHELLE



Réunion du secteur « Rural et résidentiel » du 12 mars 2025 à VILLERS-au-BOIS

➤ **Avril 2025 : Une enquête publique conclue favorablement**

L'enquête publique s'est déroulée du 31 mars 2025 au 29 avril 2025. Les lieux d'enquête publique ont été répartis sur l'ensemble du territoire du SCoT : Mairies de LENS, LIEVIN, CARVIN, ABLAIN-SAINT-NAZAIRE, ANNAY-SOUS-LENS, COURCELLES-LES-LENS ET GIVENCHY-EN-GOHELLE.

13

L'avis favorable rendu le 29 mai 2025 par la commission d'enquête a été assorti de plusieurs réserves et recommandations. Celles-ci ont été examinées par le comité syndical lors de sa réunion du 10 juin en vue d'amender le projet avant son approbation.

➤ **Juin 2025 : Un projet approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical du SCoT et exécutoire depuis le 23 septembre 2025**

Lors de sa séance du 30 juin 2025, le SCoT et ses pièces annexes ont été approuvés par le comité syndical :

- **Le projet d'Aménagement Stratégique** comprend trois grandes dynamiques :
 - Bien vivre dans les villes et les villages du SCoT
 - Améliorer la santé et la qualité de l'environnement, conditions essentielles à l'épanouissement des habitants
 - Affirmer le rayonnement du territoire du SCoT dans les Hauts-de-France et au-delà.
- **Le Document d'Orientation et d'Objectifs** est structuré en trois grands chapitres :
 - Promouvoir un développement urbain de proximité et de qualité.
 - Offrir à tous les habitants une qualité environnementale pour leur bien-être.
 - Accroître le rayonnement du territoire dans les Hauts-de-France et au-delà.

Suite à sa transmission au Préfet et à son dépôt sur le Géoportail de l'Urbanisme, le SCoT adopté est devenu exécutoire le 23 septembre 2025.

➤ **Novembre 2025 : Réunion de présentation du nouveau SCoT et de la procédure de mise en compatibilité des PLU**

La présentation du SCoT approuvé a fait l'objet de réunions de secteur avec les communes. A cet occasion, la procédure réglementaire de mise en compatibilité des PLU avec le SCoT a fait l'objet d'une information notamment en ce qui concerne les échéances réglementaires.

- Réunion de secteur « Pôles structurants » – 5 novembre 2025 à LENS
- Réunion « Secteur Urbain » – 12 novembre 2025 à COURRIERES
- Réunion « Secteur Rural et résidentiel » – 13 novembre 2025 à BOUVIGNY-BOYEFFLES



Réunion « Secteur Urbain » du 12 novembre 2025 à COURRIERES

14

V. L'EXERCICE FINANCIER 2025 (compte administratif de l'exercice 2025)

L'exercice 2025 peut se résumer de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2025	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
SCOT	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	235 184,76	226 965,88	105 347,31	11 086,43	340 532,07	238 052,31
mouvements d'ordre	28 124,57	10 100,00	10 100,00	28 124,57	38 224,57	38 224,57
Résultat n-1		64 201,92		258 629,88	0,00	322 831,80
Affectation n-1					0,00	0,00
TOTAL	263 309,33	301 267,80	115 447,31	297 840,88	378 756,64	599 108,68
Résultat de clôture	37 958,47		182 393,57		220 352,04	

Analyse détaillée :

L'exercice 2025 fait apparaître un excédent global de 220 K€ avant report contre 322 K€ en 2024

Résultat	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement	90 K€	53 K€	78 K€	87 K€	64 K€	37 K€
Investissement	361 K€	416 K€	330 K€	275 K€	258 K€	182 K€
Total	451 K€	469 K€	408 K€	362 K€	322 K€	220 K€

1. Exercice 2025 : La section de fonctionnement exceptionnellement en hausse

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025
<i>Charges à caractère général</i>	13 826	14 472	23 286	25 828	28 251	41 417	46,60%
<i>Charges de gestion courante</i>	13 989	16 493	16 714	18 353	18 282	17 580	-3,84%
<i>Ressources humaines</i>	85 780	101 898	155 041	159 661	171 204	176 187	2,91%
Total Dépenses de Fonctionnement	113 595	132 863	195 041	203 841	217 738	235 185	8,01%

A hauteur de 8%, la hausse des dépenses de fonctionnement s'explique :

- **Pour les charges à caractère général**, l'exercice 2025 est marqué par les dépenses suivantes :
 - 6 715 euros pour la convention de formation par apprentissage (période du 01/09/2024 au 31/08/2025)
 - 9 075.89 euros pour les insertions réglementaires dans la presse régionale concernant la révision du SCOT
 - 1 776 euros pour l'impression du nouveau SCoT
- **Pour les charges de gestion courante**, les dépenses restent stables
- **Pour les ressources humaines**, recours à un CDD pour surcroît d'activité au cours du dernier quadrimestre de 2025

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025
<i>participation des EPCI</i>	100 000	100 000	220 000	220 000	220 000	220 000	/ 15
<i>Autres recettes</i>	9	2	25	6 000	16	6 966	/
Total recettes	100 009	100 002	220 025	226 000	220 016	226 966	3%

Les recettes de la section fonctionnement en 2025 se caractérisent par :

- Le maintien des participations des EPCI, augmenté à partir de 2022 pour la mise en œuvre du SCoT actuel, la révision générale du SCOT (avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un groupement de bureaux d'études) et la mise en œuvre du volet foncier de la loi Climat et Résilience.
- L'excédent cumulé des exercices antérieurs (64 K€ au 1^{er} janvier 2025) résultant d'une activité réduite du syndicat jusqu'en 2019

Depuis 2022, les participations des EPCI ont été stabilisées pour garantir le fonctionnement du syndicat au regard de la montée en charge de ses activités liées à la révision du SCoT.

Pour 2025, les recettes exceptionnelles représentent principalement les remboursements des indemnités journalières en raison d'arrêts maladie en 2025.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	100 009	100 002	220 125	220 125	220 016	226 966	3%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	113 595	132 863	195 399	195 041	217 738	235 185	8%
EPARGNE DE GESTION	-13 587	-32 861	24 726	25 085	2 278	-8 219	
intérêts des emprunts							
EPARGNE BRUTE	-13 587	-32 861	24 726	25 085	2 278	-8 219	
capital des emprunts							
EPARGNE NETTE	-13 587	-32 861	24 726	25 085	2 278	-8 219	

L'épargne nette est négative sur 2025, ce qui signifie que les dépenses sont supérieures aux recettes de fonctionnement. Il est donc nécessaire d'agir en conséquence sur les futurs exercices

2. Une section d'investissement qui porte l'assistance à maitrise d'ouvrage de la révision du SCoT

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement	1 317	4 842	84 084	68 415	100 626	105 347
Brevets et logiciels			9 024	576		
véhicule				24 908		
Matériel informatique	1 317	1 472	360	1 069	160	
Etudes liées aux documents d'urbanisme		3 370	74 700	41 862	100 466	105 347
Autres immobilisations						
Recettes d'investissement	0	55 000	0	0	58 554	11 086
Subventions et dotation d'investissement reçues		55 000			46 000	
FCTVA					12 554	11 086

En 2025, les dépenses acquittées à la révision du SCoT se sont élevées à 105 347 € pour les prestations suivantes :

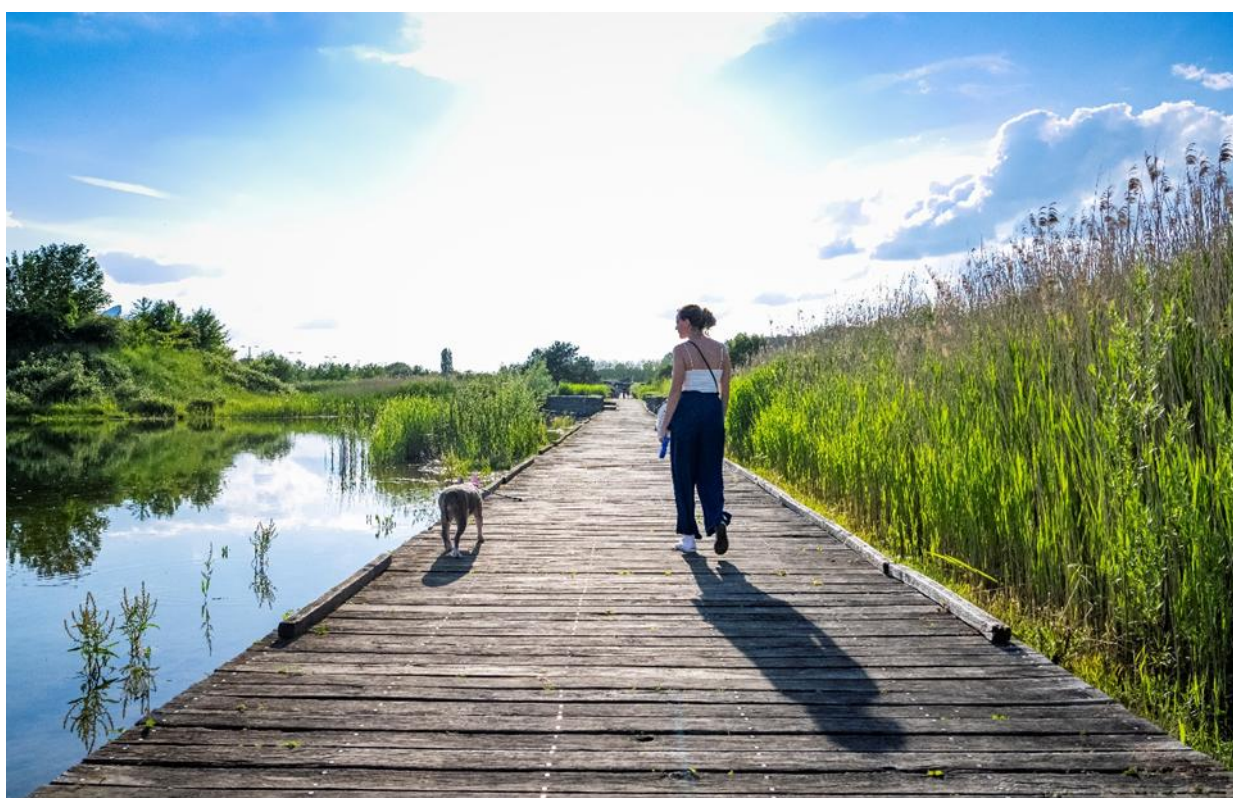
- Analyse des avis des personnes publiques associées suite à leur consultation réglementaire (dont la MRAe) et des contributions du public
- Consolidation du projet et préparation du dossier à approuver
- Indemnisation de la commission d'enquête publique à hauteur de 20 551 euros



ANNEXE : STATISTIQUES DE FREQUENTATION DU SITE WEB

Depuis mars 2023, le site web du syndicat mixte du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin a fait peau neuve. L'ensemble du site a été réorganisé afin d'en faciliter l'accès à tous.

Fréquentation annuelle du site Web du SCoT de LLHC	
Année 2023 (d'avril à décembre)	1 062 visites
Année 2024 (année pleine)	2 397 visites
Année 2025 (1er semestre)	1 454 visites



18

Site d'Aquaterra à Hénin-Beaumont – Promeneuse avec son chien – Crédit photo : SCOT LLHC

**SCHEMA de COHERENCE TERRITORIALE de
LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN**

**242 bld Albert Schweitzer - BP 156 - 62253 Hénin-Beaumont
contact@scot-llhc.fr - Tél. 03 21 43 59 51**